— COMMUNE
D'ORMONT —
— DESSOUS

Municipalité

Préavis n° 10-2024 au Conseil communal

Demande de crédit pour le changement de système et de prestataire informatique

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour le changement de système et de prestataire informatique.

2. Préambule

Jusqu'en 2017, l'ensemble de la gestion informatique de la commune était confiée à Info Service SA à Renens. L'entreprise a ensuite fusionné en 2018 avec le Groupe T2i, situé à Sierre, qui a depuis repris le mandat.

Les outils informatiques revêtent une importance primordiale au bon fonctionnement de la plupart des organisations, y compris les administrations communales. Il paraît donc essentiel de fournir au personnel communal un accès à des logiciels performants pour mener à bien ses missions, répondre aux attentes des citoyens et assurer un service public de qualité.

3. Motif du changement

Le système actuel ne donne plus satisfaction aux utilisateurs depuis plusieurs années, tant au niveau du personnel communal que de la Municipalité. De nombreux dérangements sont à déplorer auprès de tous les services malgré des mises à jour et « développements » réguliers. Le support n'est plus aussi performant qu'auparavant alors que les problèmes et besoins semblent se multiplier. Après des débuts plus que laborieux, la nouvelle plateforme de gestion des séances de la Municipalité, mise en place courant octobre 2023, dénombre toujours passablement de perturbations récurrentes.

Pour donner un ordre d'idée, 78 demandes de support de tout genre ont été soumises en 2020 contre 115 en 2023. 66 requêtes sont recensées entre le 1er janvier et le 26 juillet 2024, l'augmentation croissante des besoins et dérangements est ainsi constatée.

Le Groupe T2i fait par ailleurs supporter à la commune des coûts de mises à jour et de développement qui lui sont imposés sans réel besoin, sans possibilité de conserver le système fonctionnel déjà en place. Les montants budgétisés ne cessent de croître, cependant la qualité des prestations offertes ne suit pas cette tendance. Les quelques demandes de développement de base demandées par la commune restent sans réponse.

Dès lors que l'évolution de la solution actuelle reste limitée sur le moyen-court terme, la Municipalité a souhaité évaluer une solution alternative dans un budget raisonnable en fonction de la taille de la commune. Elle a ainsi été approchée en avril 2024 par la société Data Consulting SA, prestataire informatique basé à Lausanne. L'entreprise propose un outil de gestion utilisé aujourd'hui par quelque 145 communes suisses romandes de 150 à 10'000 habitants.

4. Réflexion

L'éventualité d'adopter une nouvelle solution passe dans un premier temps par la capacité à réaliser au moins les mêmes tâches qu'actuellement.

Le poids des coûts informatiques sur les finances communales est déploré, affichant une augmentation d'environ 50% entre 2021 et 2022. La modification du mode de facturation, qui accroît sans cesse les charges annuelles, incite la Municipalité à opter pour une solution alternative. L'objectif de cette démarche est donc également de trouver une offre qui pèsera le moins possible sur les comptes communaux tout en maintenant, au minimum, un niveau de service et de sécurité similaire.

Le personnel communal s'est renseigné auprès des communes voisines ainsi que de ses partenaires informatiques sur les diverses solutions proposées. Seules trois entités semblent répondre aux besoins des collectivités : le Groupe T2i, Data Consulting et OFISA. Bien que chacune offre ses avantages et inconvénients, les tendances vont en faveur de la deuxième alternative citée supra, qui donne entière satisfaction aux communes auprès desquelles des avis ont été recueillis.

La commune de Cheseaux-sur-Lausanne a d'ailleurs pris le temps de recevoir la secrétaire municipale ainsi que la boursière, également responsable informatique, afin de présenter le logiciel et des cas concrets d'utilisation. Ces échanges ont permis de soulever les avantages et désavantages de l'éventuelle future collaboration.

Le seul module qui ne convainc pas se réduit à la gestion des séances de la Municipalité. Il n'existe cependant aucune restriction étant donné que l'application peut être indépendante du reste du système informatique. Après examen et conseils pris auprès des secrétaires municipaux du canton, le logiciel eSéances semble être la meilleure option sur le marché. Plus de 150 administrations suisses en font usage.

5. Solution suggérée

Le prestataire choisi travaille avec son propre outil de gestion. Le logiciel URBANUS, dédié aux administrations communales, a été développé en Suisse et est donc conforme et certifié aux normes et législations cantonales et fédérales. Les données sont également hébergées en Suisse.

L'ensemble des applications et modules intégrés dans le logiciel permettent de couvrir les finances, le contrôle des habitants, le cadastre, la gestion des salaires, les services industriels (compteurs d'eau), la gestion électronique des documents et offrent également un portail mobile pour les municipaux. De nombreuses options supplémentaires pourront être ajoutées au besoin, telles que la location des salles et la gestion des cimetières. La solution offre quelque 50 applications différentes.

Le portail mobile MyUrbanus, dédié à la Municipalité, donne accès aux informations essentielles avec un affichage personnalisé selon les droits. Ainsi, chacun peut consulter en tout temps les situations financières de leur dicastère respectif en fonction des budgets. Le portail permet également de valider les factures de manière électronique.

6. Comparatif des dépenses annuels

En 2024, les charges annuelles fixes de base se montent à CHF 44'578.75 et couvrent les licences utilisateurs, l'hébergement, la centralisation ainsi que la gestion, maintenance et surveillance des systèmes et réseaux. Des charges de mise en œuvre pour nouveautés ont également été engagées à hauteur de CHF 8'185.20 en 2023.

A cela s'ajoutent les coûts de paramétrage lors d'adaptations relatives aux exigences légales, tel que le passage aux QR-factures (CHF 6'488.95), mais également aux changements de programmes imposés par le prestataire, comme le logiciel de gestion des séances de la Municipalité ou de gestion des salaires. En effet, ces deux systèmes ne présentent pas de véritables défauts, toutefois le Groupe T2i a fait part de sa décision d'arrêter d'exploiter ces logiciels et de les remplacer. Ces modifications ne vont pas sans certains coûts, avec un total des prestations de CHF 8'323.65, auxquelles il faut ajouter les

heures passées à la formation des utilisateurs et au paramétrage du logiciel de traitement des salaires.

En sus des frais de mise en place s'ajoutent également des licences obligatoires. Pour reprendre l'exemple de l'intégration des QR-factures, une licence SQL de CHF 1'336.10 par année a dû être souscrite afin de garantir le bon fonctionnement du système d'édition des factures.

Chaque modification interne doit faire l'objet d'une demande d'intervention chez le Groupe T2i et bon nombre d'entre elles sont facturées lors notamment de changement de matériel (qui pourrait être résolu en interne si les accès étaient autorisés) ou de dérangement sur les applications Microsoft. Il semble qu'un passage progressif soit engagé vers une solution onéreuse où chaque prestation et évolution fait l'objet d'un contrat supplémentaire alourdissant progressivement la facture finale.

De plus, la Municipalité envisage d'ajouter certaines options disponibles dans l'écosystème de l'informatique communal. Il s'agit notamment de disposer d'un outil de gestion des amendes d'ordre et macaron de parking. Le principe de tarification appliqué chez T2i (en francs par habitant pour chaque module complémentaire) rend l'ajout de fonctionnalité difficile à supporter et à justifier pour le budget.

Quant à Data Consulting, les coûts d'exploitation licences, support et hébergement sont estimés à CHF 25'083.50/an. La politique quant au développement du logiciel semble également favorable étant donné que les demandes qui apporteraient des bénéfices à tous leurs clients sont prises en charge par le prestataire. Bien entendu, les requêtes spécifiques n'ayant pas d'intérêt pour la majorité de la clientèle devront être financées par la commune. Aucune demande de ce type ne transparaît de la volonté de la Municipalité, qui est bien entendu consciente que des éventuels coûts supplémentaires seront probablement nécessaires avec l'évolution des besoins, il semble cependant évident que des économies importantes soient possibles.

Dans l'hypothèse où un module supplémentaire est demandé, un coût unique par module de CHF 3'000.00 serait nécessaire et une maintenance annuelle en sus de 21% de ce prix d'activation serait facturée.

Au niveau de la gestion des séances de la Municipalité, les coûts se résument aux frais annuels de maintenance de CHF 2'540.35 et d'hébergement de l'ordre de CHF 600.00.

7. **Coût unique** (en CHF)

Licences – application et modules **Urbanus**

Base applicatif Gestion des contacts, générateur de rapports, portail MyUrbanus, GED	6'600.00
Gestion financières Comptabilité générale, facturation, gestion des débiteurs et créanciers	16'750.00
Ressources humaines Traitement des salaires (agréé Swissdec)	4'850.00
Contrôle des habitants Gestion des habitants, cadastre administratif	3'800.00
Services industriels Gestion et relevé des compteurs, facturation, tablette	6'235.00
Rabais	*- 6'300.00*
Total licences et matériel	**31'935.00**

Prestations de mise en œuvre des applications

Prestations de projets *Gestion du projet et coordination des travaux*	4'725.00
Prestations de base *Formation des utilisateurs (~109h), installation et paramétrage des applications*	43'350.00
Prestation « relevé des compteurs » *Installation du terminal, prise en main et formation*	2'340.00

Reprise des données et migration *Contrôle des habitants, comptabilité, débiteurs, créanciers et cadastre*	9'200.00
Installation technique et hébergement	4'690.00
Sous-total prestations de mise en œuvre	**64'305.00**

Prestations de mise en œuvre **eSéances**

Acquisition de licence	4'605.50
Frais d'installation *Configuration, documentation technique et gestion de projet*	2'100.00
Reprise des données et migration	3'000.00
Formations *Employés et Municipalité*	1'800.00
Sous-total prestations de mise en œuvre	**11'505.50**
Préparation des données (Groupe T2i)	11'000.00
Total général	**118'745.50**
TVA 8.1% (CHF 96'240.00)	*9'618.40*
Total	**128'363.90**

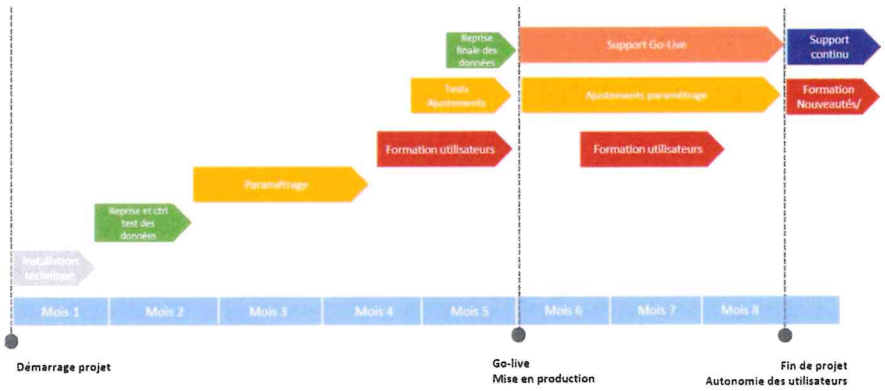
8. Agenda et mise en œuvre

Le contrat avec le Groupe T2i prendra fin au 30 avril 2026 et se renouvellera pour 5 ans, faute de résiliation avec préavis de 6 mois.

Etant donné les changements importants et la durée des formations à prévoir pour le personnel communal, la Municipalité propose de prévoir une entrée en vigueur du nouveau système informatique au 01.04.2026. Ce délai accorde suffisamment de temps pour planifier les différentes étapes avec le prestataire et prévoir les formations nécessaires du personnel.

Cinq mois complets sont attendus pour la réalisation du projet. La collaboration avec le nouveau prestataire démarrerait donc septembre 2025. Pour production février 2026.

Une première reprise des données est effectuée dès le 1er mois afin de permettre le paramétrage des divers modules informatiques. Ce travail anticipé permet d'assurer une reprise des données complète et conforme aux attentes de la commune le jour J.
Une phase test est par ailleurs prévue au 4ème mois afin de familiariser les utilisateurs avec la nouvelle interface. Les trois mois suivants la mise en service sont dédiés aux formations, ajustements des paramétrages et support pour une prise en main optimale du système.



En ce qui concerne la gestion des séances de la Municipalité, le logiciel étant indépendant du reste, le nouveau système serait mis en place dans le courant de l'été 2025, soit quelques mois avant le début de la migration précédemment citée afin de pouvoir séquencer les changements.

9. Financement

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante ou le recours à un emprunt, demeurant dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal

10. Amortissement

L'amortissement sera échelonné sur une période de 5 ans.

11. Conclusions

La Municipalité est consciente que cet investissement est important et n'était pas prévu au plan de la législature, cependant les économies au niveau des coûts annuels permettront d'amortir rapidement les dépenses initiales.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- vu le préavis municipal n° 10-2024,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

I. d'accorder un crédit de CHF 128'363.90 pour le changement de système et de prestataire informatique,
II. d'admettre le mode de financement proposé.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 septembre 2024.

Au nom de la Municipalité d'Ormont-Dessous

La Syndique	La Secrétaire
Gretel Ginier	Isabelle Mermod Gross

Déléguée municipale : Mme Gretel Ginier, Syndique

Le Sépey, le 23 août 2024